



© Smeag/Didier Taillefer

DOCUMENT D'OBJECTIFS

Résumé non technique

*Site Natura 2000
FR7200700 « La Garonne »
en Aquitaine*

Janvier 2014



Action cofinancée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, l'Union européenne et le MEDDE



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
www.eau-adour-garonne.fr



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



Introduction

Qu'est-ce que N2000 ?

Natura 2000 est réseau européen de zones naturelles résultant de l'application des directives européennes « Habitats-faune-flore » (1992) et « Oiseaux » (1979).

L'**objectif principal de ce réseau écologique** est de favoriser le maintien du bon état écologique des espèces et habitats naturels au sein de l'espace communautaire tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, et culturelles locales.

L'Europe laisse aux états membres le choix de la démarche à adopter pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre des directives européennes.

Le Document d'Objectifs (DOCOB)

La France a choisi de mettre en application la démarche Natura 2000 par voie contractuelle. Ainsi elle prévoit pour chaque site, l'élaboration d'un document de planification appelé « Document d'Objectifs » (DOCOB). Ce document fixe les objectifs à atteindre pour la conservation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire présent sur le site. Ces objectifs sont ensuite déclinés au travers d'un programme d'actions. L'ensemble de la démarche est réalisé en concertation avec les représentants des acteurs locaux qui vivent et/ou exercent une activité sur le site concerné.

Les outils mobilisables

La mise en œuvre du DOCOB (et des propositions de gestion associées) est uniquement basée sur une démarche volontaire des différents acteurs du site. Ces derniers peuvent, s'ils le souhaitent et qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité, souscrire à l'un des trois outils contractuels mis à leur disposition à savoir :

- les Mesures Agri-Environnementales territorialisés ou MAEt (contrats sur les milieux agricoles) ;
- les contrats Natura 2000 hors milieux agricoles (contrats forestiers - 227, contrats hors milieux agricoles et forestiers - 323) ;
- la Charte Natura 2000 (charte de bonnes pratiques listant des recommandations et des engagements visant à des actions de gestion simples et durables favorables aux espèces et habitats d'intérêt communautaire).

Les évaluations d'incidences

Les aménagements de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site. Si un projet portant atteinte à la conservation du site est néanmoins autorisé pour des raisons d'intérêt public, le porteur de travaux doit financer et mettre en œuvre des mesures compensatoires.

Animation et rôle du Comité de Pilotage

Chaque site dispose d'un Comité de pilotage local qui est l'instance officielle de concertation. Il a pour mission de suivre l'élaboration du document d'objectifs. Sa composition est arrêtée par le Préfet de département. Il doit notamment rassembler, les représentants des administrations compétentes dans les domaines de l'environnement et de l'agriculture, des collectivités territoriales, des organisations professionnelles agricoles et sylvicoles, des organismes actifs dans les domaines de la chasse, de la pêche, du sport, du tourisme et de la protection de la nature.

Dans le cas présent, la réalisation du DOCOB a été confiée au Sméag qui s'est adjoint les services d'un opérateur technique en la présence du Bureau d'études Biotope.

Présentation du site

Situé à cheval sur les départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne, le site Natura 2000 FR7200700 « La Garonne » a été désigné Site d'Intérêt Communautaire (SIC) au titre de la Directive « Habitat » en juillet 2003.

Ce site comprend l'ensemble du lit mineur et des berges attenantes sur environ 250 km de linéaire de Garonne. Il a été désigné en tout premier lieu pour son rôle prépondérant dans la migration et la reproduction d'espèces piscicoles amphihalines¹ et la présence d'une espèce floristique emblématique et endémique des côtes atlantiques françaises, l'Angélique des estuaires (*Angelica heterocarpa*).

Il concerne 106 communes, 60 en Gironde et 46 en Lot-et-Garonne, pour une population riveraine totale de 557 767 habitants.



¹ Espèce dont le cycle biologique est réalisé en eaux douces et en mer en fonction des besoins propres à l'espèce.

Activités humaines

Présentation des principales activités socio-économiques

Urbanisation : l'urbanisation est relativement importante sur l'ensemble du linéaire avec la présence de 3 pôles urbains majeurs : Agen, Marmande et Bordeaux. Les effets potentiellement négatifs de cet usage concernent principalement les aspects qualitatifs et quantitatifs de la ressource en eau (prélèvements d'adduction en eau potable et pollutions) ainsi que l'artificialisation des berges.

Agriculture : l'agriculture est une activité très présente au sein du lit majeur de la Garonne. Sur la partie amont du site, entre la centrale de Golfech et la Réole, l'agriculture dominante est la maïsiculture avec localement de l'arboriculture (vergers). Sur la partie aval du site, entre La Réole et le Bec d'Ambès, l'agriculture dominante est la viticulture. Les effets potentiellement négatifs de cet usage concernent principalement les aspects qualitatifs et quantitatifs de la ressource en eau (notamment prélèvements pour irrigation et pollutions diverses).

Activités industrielles : les activités industrielles sont disséminées sur l'ensemble du linéaire mais sont principalement localisées sur la partie aval du site en aval de Bordeaux (port autonome). Les effets potentiellement négatifs de cet usage concernent principalement les aspects qualitatifs et quantitatifs de la ressource en eau (prélèvements pour irrigation et pollutions diverses).

Sylviculture et populiculture : l'activité sylvicole est principalement représentée au sein et à proximité du site par la populiculture. Cette activité est très développée sur l'axe Garonne. Les effets potentiellement négatifs liés à cet usage résultent principalement des modalités d'exploitation mises en œuvre qui peuvent avoir une influence sur le développement des milieux naturels alluviaux.

Pêche : l'activité pêche, qu'elle soit de loisirs ou professionnelle est effective au sein du site. Cette activité, susceptible d'avoir des effets négatifs sur les populations de poissons (notamment migrateurs) du fait des prélèvements effectués, est aujourd'hui inscrite dans une démarche de développement durable notamment par la pêche professionnelle en eau douce.

Tourisme, activités et patrimoine fluvial : les activités touristiques ou professionnelles liées aux transports fluviaux sont effectives sur la partie aval du site (entre la Réole et le Bec d'Ambès) ainsi que sur le tronçon situé entre la confluence avec la Baïse et la confluence avec le Lot. Les effets potentiellement négatifs de ces activités résultent des éventuels travaux de dragage et/ou curage des chenaux de navigation.



- ① Terminal céréalier de BASSENS
- ② Pompage dans le lit mineur de la Garonne
- ③ Carrelet
- ④ Populiculture en bord de Garonne

T.Pichillou- © BIOTOPE

Biodiversité et enjeux de conservation

Qu'est-ce qu'un habitat d'intérêt communautaire ?

Les habitats d'intérêts communautaires présentent un intérêt au niveau européen et ont été sélectionnés en fonction de différents critères :

- le danger de disparition dans leurs aires de répartition naturelle ;
- une aire de répartition réduite suite à une régression ou naturellement restreinte ;
- la constitution d'exemples remarquables, propres à une région biogéographique européenne, et représentatifs de la diversité écologique de l'Union Européenne.

Les habitats d'intérêt communautaires sont mentionnés à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore » (92/43/CEE)

Qu'est-ce qu'une espèce d'intérêt communautaire ?

Les espèces d'intérêt communautaires présentent un intérêt au niveau européen et ont été sélectionnées en fonction de différents critères :

- le danger de disparition dans leurs aires de répartition naturelle ;
- leur caractère « vulnérable », proche du statut d'espèce « En danger » ;
- leur rareté ;
- leur caractère endémique (répartition naturellement limité à un secteur géographique donné relativement restreint).

Les espèces d'intérêt communautaires sont mentionnés à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore » (92/43/CEE) (et également pour certaines aux annexes IV et V)

Habitat et espèce d'intérêt communautaire prioritaire ?

Le caractère prioritaire dépend, pour les habitats comme pour les espèces, du danger de disparition au sein du territoire de l'Union Européenne et/ou de la responsabilité particulière de l'Union Européenne pour leur conservation du fait de leur répartition restreinte. Ils sont signalés par un astérisque (*).

Le travail réalisé lors de l'élaboration du diagnostic (inventaires de terrain et analyse bibliographique) a permis de mettre à jour le Formulaire Standard des Données (FSD) du site, notamment en ce qui concerne les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.

Les habitats d'intérêt communautaire (IC) identifiés

Le site héberge aujourd'hui 6 habitats d'intérêt communautaire (dont un prioritaire) pour une surface totale occupée de 565 ha (soit environ 10% de la superficie totale du site).

- ① Lacs eutrophes naturels avec végétations du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (3150)
- ② Rivières des étages planitaires à montagnards avec végétation du Ranunculion fluitans et du Callitricho-Batrachion (3260)
- ③ Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p. (3270)
- ④ Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard et alpin (6430)
- ⑤ Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (91E0*)
- ⑥ Forêts mixtes de *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia* riveraines des grands fleuves (*Ulmenion minoris*) (91F0)

Les habitats dominants sont les habitats forestiers (91E0* et 91F0 - ⑤ et ⑥) et représentent 57% des habitats IC du site. Les herbiers aquatiques qu'ils soient caractéristiques des eaux courantes (3260 - ②) ou des eaux stagnantes (3150 - ①) sont également des habitats importants au sein du site (17% des habitats IC du site). Ils sont tous localisés dans la partie amont du site. La végétation des berges exondées (3270 - ③) représente 14% des habitats IC du site et est généralement caractérisée par la mise en place d'une végétation annuelle en période d'étiage. Les mégaphorbiaies (6430 - ④) qui représentent 12% des habitats IC du site peuvent avoir un caractère patrimonial très fort (mégaphorbiaies soumises aux marées). Elles se présentent principalement sous la forme d'habitats linéaires et ponctuels. Les habitats naturels au sein du site sont principalement menacés par la déconnexion des berges avec le lit mineur (incision du lit) mais également par la diminution de la qualité de l'eau.



Crédits photographiques : T.Pichillou- © BIOTOPE

Les espèces d'intérêt communautaire identifiées

Le site héberge aujourd'hui 12 espèces d'intérêt communautaire dont trois prioritaires. 11 sont des espèces animales (9 poissons et 2 mammifères), 1 est une espèce floristique

- Alose feinte (*Alosa fallax*)
- Grande alose (*Alosa alosa*)
- ⑧ Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)
- Lamproie fluviatile (*Lampetra fluviatilis*)
- ④ Saumon atlantique (*Salmo salar*)
- ⑦ Esturgeon européen* (*Acipenser sturio*)
- ⑥ Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- ② Bouvière (*Rhodeus sericeus amarus*)
- ① Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)
- ⑤ Angélique des estuaires* (*Angelica heterocarpa*)
- Vison d'Europe* (*Mustela lutreola*)
- ③ Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)

Le bassin de la Garonne, et plus largement l'axe Gironde-Garonne-Dordogne, est un axe majeur pour les 6 espèces de **poissons migrateurs** présentes. Ces dernières utilisent le site pour accomplir leurs cycles biologiques (alimentation-croissance, migration, reproduction) sur l'intégralité du site en fonction de leurs exigences écologiques respectives (voir fiches espèces). Le site est également important pour les espèces « sédentaires ».

Le **Vison d'Europe**, espèce IC prioritaire a été intégrée dans le DOCOB du site conformément aux préconisations du 2^{ème} Plan National de Restauration. L'intérêt de ce dernier pour l'espèce est d'offrir un corridor de déplacement et de dispersion à l'espèce.

La **Loutre d'Europe** a également été intégrée dans le DOCOB puisque l'espèce est voie de recolonisation sur le bassin de la Garonne.

Enfin, l'**Angélique des Estuaires**, espèce floristique IC prioritaire endémique des côtes atlantiques françaises, est présente au sein du site entre le Bec d'Ambès et Langon. Le site revêt une importance capitale pour cette espèce du fait de son extrême rareté au niveau mondial mais également national.



Crédits photographiques : ①② (F.Melki), ③ (M.Briola), ④⑥⑧ (N.Legrand), ⑤ (T.Pichillou) - © BIOTOPE, ⑦ (© D.Taillefer) Sméag

Les enjeux de conservation définis

L'état de conservation des habitats naturels, des habitats d'espèces et des espèces (populations présentes) correspond à un état de qualité donné, à un moment donné, en tenant compte des différentes influences, positives ou négatives, dont il peut faire l'objet.

Les enjeux de conservation résultent du croisement entre le niveau de menace (état de conservation) et le niveau de rareté de l'habitat ou de l'espèce sur le site et/ou l'importance du site pour l'habitat ou l'espèce en question. La définition d'enjeux de conservation permet de hiérarchiser les priorités d'intervention, via le maintien de pratiques favorables ou la réduction de pratiques défavorables au travers la mise en œuvre du programme d'action du docob.

Enjeux très forts :

- Mégaphorbiaies à Angélique des estuaires, saulaies arborescentes et saulaies-peupleraies arborescentes
- Angélique des estuaires, Vison d'Europe, Saumon atlantique, Esturgeon européen, Grande Alose, Alose feinte

Enjeux forts :

- Herbiers aquatiques des eaux stagnantes (Myriophylle à épis, Potamot noueux, Grande Naiade), mégaphorbiaies à Pétasite hybride, frênaies-chênaies-ormais des grands fleuves
- Toxostome et Loutre d'Europe

Enjeux moyens :

- Les autres herbiers aquatiques des eaux stagnantes et courantes et les autres mégaphorbiaies, les végétations des berges vaseuses soumises à variation des niveaux d'eaux
- Lamproie marine, Lamproie fluviatile, Lamproie de Planer et Bouvière

Objectifs

Les objectifs définis lors des ateliers de concertations

Trois types d'objectifs ont été définis en concertation avec les acteurs du site lors des différents ateliers de travail réalisés :

- **les Objectifs de Développement Durable (ODD)**, doivent permettre d'assurer la conservation des habitats et des espèces IC en tenant compte des activités socio-économiques locales ;
- **les Objectifs Transversaux (OT)**, sont, comme leur nom l'indique, des objectifs transversaux aux ODD et concernent l'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire ainsi que la mise en œuvre du DOCOB ;
- **les Objectifs Opérationnels (OO)**, ont vocation à préciser les ODD et les OT dont ils sont la déclinaison opérationnelle.

ODD1 « Conserver et restaurer les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire »

- ★ OO1 Préserver et favoriser le maintien des habitats aquatiques d'intérêt communautaire
- ★ OO2 Maintenir et restaurer les habitats favorables au Vison d'Europe*
- ★ OO3 Restaurer le rôle tampon de la végétation rivulaire
- ★ OO4 Restaurer et entretenir des milieux ouverts en voie de fermeture
- ★ OO5 Favoriser la présence d'une végétation herbacée en sous strates des boisements
- ★ OO6 Adapter la fréquentation du site en respectant la sensibilité des espèces et de leurs habitats
- ★ OO7 Maintenir et restaurer les habitats des différentes espèces piscicoles utiles à l'ensemble de leurs cycles de vie
- ★ OO8 Maintenir et restaurer les zones humides

ODD2 « Restaurer, améliorer et maintenir le fonctionnement hydrodynamique et les aspects qualitatifs et quantitatifs de la Garonne favorables aux habitats naturels, aux habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire »

- ★ OO09 Assurer une quantité d'eau suffisante pour être favorable aux espèces et habitats d'intérêt communautaire
- ★ OO10 Assurer et restaurer la qualité de l'eau
- ★ OO11 Maintenir et favoriser la dynamique érosion-dépôt et la diversité des écoulements
- ★ OO12 Restaurer et maintenir les annexes hydrauliques
- ★ OO13 Limiter l'artificialisation des berges et l'aménagement du lit mineur de la Garonne
- ★ OO14 Résorber durablement les décharges sauvages et autres déchets sur les berges et dans le lit mineur de la Garonne

ODD3 « Maintenir et favoriser les corridors biologiques sur l'ensemble du site »

- ★ 0015 Maintenir la continuité écologique pour les poissons migrateurs
- ★ 0016 Réduire l'extension du bouchon vaseux
- ★ 0017 Favoriser la transparence des infrastructures routières pour faciliter le transit du Vison d'Europe*
- ★ 0018 Restaurer la ripisylve et la végétation en berge
- ★ 0019 Entretien de la ripisylve et la végétation en berge

ODD4 « Lutter et contrôler la prolifération des espèces exotiques envahissantes au regard de la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire »

- ★ 0020 Lutter contre la prolifération des espèces végétales exotiques à caractère envahissant
- ★ 0021 Lutter contre la prolifération des espèces animales exotiques à caractère envahissant

OT1 Améliorer les connaissances sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire

- ★ 0022 Suivre et évaluer l'état de conservation des différentes habitats et espèces
- ★ 0023 Mettre en œuvre des inventaires complémentaires et des études spécifiques sur certaines espèces
- ★ 0024 Prendre en compte l'évolution du site par rapport aux changements climatiques

OT2 Sensibiliser, informer et mettre en valeur le site Natura 2000 La Garonne en Aquitaine

- ★ 0025 Sensibiliser les différents acteurs aux diverses menaces qui pèsent sur le site
- ★ 0026 Assurer la cohérence des programmes/projets sur la Garonne (SAGE, PGE, TVB, SCOT, PLU, etc.) avec le DOCOB
- ★ 0027 Valoriser et faire connaître la richesse du site

OT3 Animer le DOCOB

- ★ 0028 Evaluer l'action du DOCOB pour hiérarchiser à nouveau les objectifs en fonction des résultats de l'évaluation
- ★ 0029 Suivre et contrôler la mise en œuvre efficace des mesures correctrices et compensatoires dans le cadre des évaluations d'incidences Natura 2000

Le programme d'actions

Fiches actions

Afin de répondre aux enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site et aux différents objectifs établis lors des groupes de travail, un programme d'action comprenant 32 actions a été défini (voir ci-après). Ces dernières sont associées à des contrats sur les milieux agricoles (Mesures Agri-Environnementales territorialisés - MAEt) ou des contrats Natura 2000 hors milieux agricoles (contrats forestiers - 227, contrats hors milieux agricole et forestiers - 323) ainsi qu'à la Charte Natura 2000 du site.

N° « Fiche Action »	Intitulé	Priorité
A1	Connaître, restaurer et entretenir les frayères	2
A2	Restaurer et entretenir les milieux naturels ouverts par la fauche ou le pâturage	1
A3	Entretien, restaurer les ripisylves et enlever de façon raisonnée les embâcles	1
A4	Maintenir et assurer la transparence des infrastructures pour le Vison et la Loutre d'Europe	3
A5	Gérer les peupleraies afin d'améliorer la biodiversité en sous strates	1
A6	Réaliser des cheminements publics doux et adapter la fréquentation humaine sur ces secteurs	1
A7	Restaurer et entretenir les bras morts	2
A8	Etendre le périmètre du site pour intégrer les zones humides d'intérêt communautaire du lit majeur	2
A9	Gérer la ressource en eau / Enjeux quantitatifs	1
A10	Gérer la ressource en eau / Enjeux qualitatifs	1
A11	Réaliser des chantiers de restauration de la dynamique fluviale	2
A12	Gestion raisonnée et localisée des bancs alluvionnaires fixés par la végétation pour remobiliser les sédiments	3
A13	Sensibiliser sur les impacts de l'artificialisation des berges	2
A14	Enlever les décharges et rejets sauvages en berges, déchets et épaves en lit mineur	1
A15	Réaliser des opérations « nettoyage de la nature »	2
A16	Maintenir la continuité écologique du site et améliorer la transparence du seuil de Beaugard pour les sédiments et les poissons	2
A17	Proposer et mettre en œuvre des sites pilotes pour expérimenter des méthodes de lutte contre les espèces végétales envahissantes	3
A18	Elimination ou limitation d'espèces végétales indésirables	1
A19	Renforcer les actions de régulation des espèces animales exotiques envahissantes	1
A20	Suivre l'évolution des habitats naturels d'intérêt communautaire	1
A21	Suivre les populations d'espèces piscicoles d'intérêt communautaire	1
A22	Participer à l'actualisation du Schéma Directeur d'Entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne du Sméag	1
A23	Identifier les débits biologiques favorables aux espèces piscicoles migratrices	1
A24	Participer à l'identification des zones d'opportunités favorables à l'implantation de zones d'expansion des crues	3
A25	Recenser les ouvrages hydrauliques bloquants au niveau des zones de confluences et des linéaires à fortes potentialités pour les différentes espèces de poissons migrateurs	3
A26	Améliorer les connaissances sur la dynamique du bouchon vaseux	2
A27	Améliorer les connaissances sur les chiroptères	3
A28	Sensibiliser les acteurs et ayant-droits du site sur la démarche Natura 2000	1
A29	Poser des panneaux pédagogiques sur le site ou en mairie	2
A30	Sensibiliser sur le choix des essences à utiliser en cas de replantation des berges	2
A31	Améliorer les connaissances des effets du changement climatique sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire	3
A32	Etudier et développer la mise en œuvre du programme agri-environnemental	1

Charte Natura 2000

Sur certains secteurs, situés au sein ou en marge du site Natura 2000, la présence d'habitats naturels d'intérêt communautaire et d'habitats favorables à la faune d'intérêt communautaire s'explique par la mise en place de pratiques traditionnelles ou plus récentes favorables à ces derniers. Au travers de mesures incitatives basées sur le volontariat, la Charte Natura 2000 vise à pérenniser dans le temps et dans l'espace l'état de conservation de ces habitats.

Les recommandations et les engagements associés à la Charte du site Natura 2000 « La Garonne » en Aquitaine sont :

- de portée générale (principes généraux et transversaux concernant l'ensemble du site) ;
- définis par milieux spécifiques (boisements rivulaires et boisements alluviaux, corridors feuillus, milieux forestières et peupleraies cultivées, milieux ouverts, lit mineur, plans d'eau, mares et annexes hydrauliques) ;
- définis pour les activités de loisirs (projets de manifestations sportives, culturelles ou de loisirs et aménagements associés éventuels).

Ajustement du périmètre du site

La redéfinition des limites du site est un travail qui s'opère en deux temps. Tout d'abord, un recalage du périmètre sur les limites réelles du site (ensemble du lit mineur et haut de berges) est effectué au 1/25 000^{ème} (le périmètre du site étant initialement tracé au 1/100 000^{ème}). Une fois ce travail réalisé, les éléments identifiés dans le diagnostic écologique peuvent amener à élargir localement le périmètre du site pour y intégrer certains habitats ou espèces identifiées.

Lors des concertations en groupes de travail, les participants faisaient remarquer que la proposition de périmètre limitée au lit mineur était trop restrictive et qu'il fallait agir sur le lit majeur pour avoir un impact sur le lit mineur. La méthodologie suivante a donc été proposée.

La caractéristique du site étant le lit mineur, les habitats jusqu'en haut des berges ont été sélectionnés. Une fois ce périmètre établi, tous les habitats d'intérêt communautaire associés au lit mineur ont été ajoutés ainsi que des zones intéressantes pour la biodiversité. En effet, certaines zones de grandes confluences et d'anciens bras mort (environ 15) situés en zone très fréquente de crue présentent des potentialités importantes en termes de développement d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire en fonction de leur mode de gestion. Les confluences sont des zones de divagations de deux cours d'eau qui se rejoignent. Ce milieu comprend les apports respectifs des deux cours d'eau, des températures, des vitesses d'eau et des sédiments différents. La diversité de cet environnement implique potentiellement un développement de biodiversité important.

Cette méthodologie a été validée par le COPIL du 25 juin 2013.

Le COPIL du 19 novembre 2013 a, quant à lui, validé le périmètre du site de la Garonne en Aquitaine. En termes d'hectares, le périmètre passe donc de 5626 ha à 6700 ha, soit une augmentation de 20%.

Le code de l'environnement prévoit différents niveaux de consultations (communes et epci, ministérielles) sur ce périmètre avant la transmission à l'Europe.



Janvier 2014

Contacts SMEAG :

BLAZY Eloïse
Chargée de mission
61 rue Pierre Cazeneuve
31200 Toulouse
Tel : 05.62.72.76.00
Email : eloise.blazy@smeag.fr



Pour en savoir plus :

<http://www.lagaronne.com/elaboration-du-docob-natura-2000-de-la-garonne-en-aquitaine.html>

Action cofinancée par l'Agence de l'eau Adour Garonne, l'Union européenne et le MEDDE



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

www.eau-adour-garonne.fr



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie